

PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de
Saint-Adelphe

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Directrice générale adjointe de la susdite municipalité,
QUE :-

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-325

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le projet de règlement 2022-325 pour le remplacement du règlement 2012-277 par le projet de règlement 2022-325 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'âge d'or de l'hôtel de ville, le quatrième jour d'avril 2022.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 4 avril 2022.

Adoption du projet de règlement le 4 avril 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHÉ, ce 14^e jour d'avril 2022.



Caroline Moreau, Directrice générale adjointe

CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à St-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le quatorzième jour d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour d'avril 2022.

Signé:



Caroline Moreau, Directrice générale adjointe